



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CLARIFIER LES ZONES D'OMBRE DU FICHIER ÉLECTORAL

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) exprime sa vive préoccupation par rapport aux irrégularités constatées par la Commission électorale nationale autonome (CENA) concernant essentiellement :

- la constitution du fichier électoral à l'intérieur et à l'extérieur du Sénégal ;
- l'observation des délais de procédures et délais électoraux ;
- la distribution des cartes d'électeur ;
- la détermination des emplacements des bureaux de vote ainsi que la composition de ces bureaux ;
- les obligations de la CENA concernant la nomination des membres des bureaux de vote.

La RADDHO :

- Invite le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour corriger de tels manquements qui peuvent être préjudiciables à l'organisation transparente, régulière et démocratique des prochaines consultations électorales générales et couplées de février 2007 ;
- Déploie le déficit d'information et de dialogue portant sur l'organisation matérielle des élections de février 2007 ainsi que sur le contenu réel du fichier électoral.
- Recommande vivement Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales :
  - de veiller au respect de la loi (Constitution qui confère l'égalité de tous les citoyens devant la loi) ainsi que des dispositions du Code électoral, notamment l'article L1 (loi 2005-07 du 11 mai 2005) qui confère à la CENA la mission de supervision et de contrôle de l'ensemble des opérations électorales et référendaires ;
  - de clarifier les zones d'ombre qui planent sur le contenu réel du fichier électoral national et de celui des Sénégalais de l'extérieur ;
  - de préciser les modalités d'organisation pratique des élections : distribution et retrait des cartes d'électeur, notamment en France où beaucoup d'électeurs n'ont pas encore reçu leur carte ;
  - l'audit du fichier électoral par les experts des partis politiques et de la société civile comme en février et mars 2000 afin de créer un consensus fort sur la liste électorale.

Fait à Dakar, le 22 Décembre 2006  
Le Secrétariat Général